

## Annexe 2

### Informations financières pour la mise en œuvre des actions du Plan pour une économie verte 2030 sous la responsabilité du MRIF

#### A - Niveau de dépense annuelle prévu au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)

Année financière	Cible (M\$)
2023-2024	10,250
2024-2025	0,250
2025-2026	0,250

#### B - Budgets 2023-2028 par action (M\$)

Mesures et sous-actions	FECC	Hors FECC	Total
-------------------------	------	-----------	-------

<b>4.2.3 - Renforcer la collaboration intergouvernementale et internationale</b>			<b>11,250</b>
4.2.3.2c	Soutenir des initiatives québécoises et multilatérales de coopération climatique internationale - Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques	1,250	
4.2.3.2d	Soutenir des initiatives québécoises et multilatérales de coopération climatique internationale - Contribution à des fonds et projets internationaux	10,000	